

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317377

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action "Centrale de mobilité dédiée à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et la Maison de l'Emploi de Marseille

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du Revenu Solidarité Active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi aux résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion.

Elle est portée par l'association Maison de l'Emploi de Marseille (MDEM).

L'action relève de l'accompagnement professionnel.

Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'Association Maison de l'Emploi de Marseille propose l'action « Centrale de mobilité dédiée à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi », en faveur de 350 bénéficiaires du RSA sur le territoire de Marseille.

La Maison de l'Emploi Marseille (MDEM) développe des solutions afin de lever le frein mobilité et propose en même temps des aides opérationnelles, des solutions matérielles, un diagnostic complet et un accompagnement pédagogique afin que la mobilité constitue un réel atout dans l'accès ou le maintien à l'emploi.

Le PLIE Marseille Provence Métropole, les Missions locales, Pôle emploi et le DAIE 13 représentent les principaux prescripteurs du dispositif.

Les objectifs opérationnels consistent à :

- Evaluer le degré de mobilité des publics à l'aide d'outils fiables facilitant la mise en œuvre d'un plan d'actions ;
- Proposer des formations en mobilité adaptées aux problématiques emploi (déplacements domicile-travail) ;
- Permettre aux bénéficiaires d'accéder ou de se maintenir en emploi et/ou en formation par des aides matérielles (aides ponctuelles et abonnements transport collectif) ;
- Améliorer les parcours d'accès à la conduite (évaluation conduite, permis AM, permis B) ;
- Veiller à la complémentarité des dispositifs (droit commun) ;
- Sensibiliser et former les professionnels de l'emploi à la prise en compte de la problématique mobilité.

Cette action s'articule autour de 2 volets :

- Le management de la mobilité visant à :
 - développer l'ensemble des actions d'animation, de sensibilisation et d'ingénierie tels que les kits mobilité, les petits-déjeuners (rencontres avec les entreprises), l'accompagnement de projets innovants (déploiement d'un service d'auto-partage électrique).
- Le volet opérationnel assurant la mise en œuvre des différents types d'aides pédagogiques et matérielles auprès des bénéficiaires positionnés, en lien avec les prescripteurs :
 - accompagnement de parcours et échanges avec les prescripteurs ;
 - ateliers diagnostics et mobilité ;
 - accompagnement à la conduite (évaluation et cofinancement d'heures complémentaires) ;
 - aides au transport collectif et aides ponctuelles (financement caution pour location, aides à la réparation de véhicules, etc.).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016 :

- 463 personnes ont été positionnées par les accompagnateurs à l'emploi du territoire. Parmi ces personnes, plus de 60% sont bénéficiaires du RSA, soit 277 personnes.
- 165 personnes ont participé à un atelier de diagnostic mobilité ;
- 100 personnes ont participé à un atelier mobilité ;
- 164 évaluations à la conduite ont été réalisées et ont donné lieu à des heures de conduite complémentaires financées ;
- 57 % du public est masculin et les arrondissements les plus représentés sont les 1^{er}, 3^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} ;
- 3 filières principales de recherche d'emploi pour le public : BTP, logistique, service à la personne.

Bilan final de l'action du 1^{er} juin 2016 au 30 juin 2017 :

La centrale de Mobilité 2016 - 2017 a pris la suite de la centrale 2016 sans rupture du 1^{er} juin 2016 au 30 juin 2017.

- 933 personnes ont été positionnées par les accompagnateurs à l'emploi du territoire. Parmi ces personnes, 50% sont bénéficiaires du RSA, soit 466 personnes.
- 407 personnes ont participé à un atelier de diagnostic mobilité ;
- 150 personnes ont participé à un atelier mobilité ;
- 322 évaluations à la conduite ont été réalisées et 457 heures de conduite complémentaires financées ;
- 57 % du public est masculin et les arrondissements les plus représentés sont les 1^{er}, 3^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} ;

- 4 filières principales de recherche d'emploi pour le public : BTP, commerce-grande distribution, propreté, service à la personne.

En conséquence, les résultats de l'action sont très satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/10/2017 au 30/09/2018 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Il vous est proposé d'accorder un financement de **20.000,00 €** à l'association Maison de l'Emploi de Marseille selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Maison de l'Emploi de Marseille	Centrale de mobilité dédiée à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi	350 BRSA	<u>Montant total de l'action</u> 80.000,00 €	2017.5/45
<u>Statut</u> : association			<u>Montant accordé 2017</u> 20.000,00 €	N° INS 000-926
<u>Adresse</u> : 4-10 rue des Consuls 13002 Marseille	du 01/10/2017		<u>Montant proposé 2018</u> 20.000,00 €	CTD du 07/07/2017
<u>Nom du Président</u> : M. Dominique TIAN	au 30/09/2018		<u>Cofinancements</u> : Région : 15.000,00 € Politique de la Ville : 25.000,00 € Pôle Emploi : 10.000,00 €	Renouvellement de la convention 2016/2017
<u>Nom du correspondant</u> Mme Anne Laure NARDONE	Marseille		Autofinancement : 10.000,00 €	

Cette dépense d'un montant total de 20.000,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

